

**ARRÊTÉ N° 2024/CAB/087**  
**portant modification de l'arrêté n° 2024/CAB/027 du 25 janvier 2024**  
**relatif au calendrier des journées nationales de quêtes**  
**sur la voie publique pour l'année 2024**

\*\*\*\*\*

Le préfet de la Vienne,

VU les articles L.2212-2 et L.2215-1 du code général des collectivités territoriales modifiés ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 modifié relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire NOR/INT/A/99/00225/C du 16 novembre 1999 portant application des dispositions de la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative notamment au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et au rôle des préfectures dans la mise en œuvre de ce dispositif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2023-SG-DCPPAT-024 du 4 septembre 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Etienne BRUN-ROVET, secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

VU la liste établie pour l'année 2024 par les services du ministère de l'intérieur, qui vise à recenser les périodes pendant lesquelles les organismes envisagent de faire appel à la générosité du public par le biais de quêtes sur la voie publique de façon concomitante dans plusieurs départements ;

VU l'avenant au calendrier des journées nationales de quêtes sur la voie publique de l'année 2024 du 29/02/2024;

Considérant l'ajout d'opérations de quête par plusieurs organismes ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Vienne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté n° 2024/CAB/027 du 25 janvier 2024 est modifié dans son article 1<sup>er</sup> afin d'intégrer le calendrier révisé des journées nationales de quêtes sur la voie publique pour l'année 2024.

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
<b>JANVIER</b>		
Vendredi 26 janvier au dimanche 28 janvier 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Quête nationale pour la Journée mondiale des malades de la lèpre	Fondation Raoul Follereau
		Œuvres françaises de l'Ordre de Malte
<b>FEVRIER</b>		
Lundi 8 janvier au vendredi 9 février 2024 <b>Avec quête le samedi 3 février</b>	Campagne de solidarité pour le droit au départ en vacances	Jeunesse au Plein Air
Samedi 10 février et dimanche 11 février 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Quête annuelle	Foyer Notre-Dame des Sans Abris
<b>MARS</b>		
Samedi 9 mars au lundi 11 mars 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne du Bleuet de France <i>(Journée d'hommage aux victimes du terrorisme)</i>	Ordre national du Bleuet de France
Lundi 11 mars au dimanche 17 mars 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Quête annuelle dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques	APF France Handicap
Samedi 16 mars au dimanche 24 mars 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Collecte nationale en faveur de la recherche sur la maladie d'Alzheimer	Fondation Recherche Alzheimer
Lundi 18 mars au dimanche 24 mars 2024 <b>Avec quête les samedi 23 et dimanche 24 mars</b>	Semaine nationale de lutte contre le cancer	Ligue nationale contre le cancer
Lundi 18 mars au lundi 25 mars 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Sidaction multimédia 22, 23, 24/03 Animations régionales les autres jours	SIDACTION
<b>MAI</b>		
Mercredi 1er mai au mercredi 8 mai 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuet de France <i>(Commémoration de la victoire du 8 mai 1945)</i>	Ordre national du Bleuet de France
Lundi 6 mai au dimanche 19 mai 2024 <b>Avec quête les 18 et 19 mai</b>	Campagne en faveur de l'aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union française des centres de vacances et de loisirs
Samedi 25 mai et dimanche 26 mai 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale des familles	Union nationale des associations familiales

Samedi 25 mai au dimanche 2 juin 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales de la Croix Rouge Française	Croix-Rouge
<b>JUIN</b>		
Samedi 1er juin au samedi 8 juin 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées nationales contre la leucémie <i>(Colloque à l'Assemblée Nationale le 05/06)</i>	Association Cent pour sang, la Vie
Samedi 1er juin au dimanche 30 juin 2024 <b>Collectes et actions locales susceptibles d'être menées tout au long du mois de juin</b>	Journée mondiale de lutte contre la SLA le 21 juin 2024	ARSLA (Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone)
<b>JUILLET</b>		
Samedi 13 juillet et dimanche 14 juillet 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France	Ordre national du Bleuets de France
<b>SEPTEMBRE</b>		
Samedi 21 septembre au samedi 28 septembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale d'Alzheimer le 21/09 <i>(Campagne nationale de sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer)</i>	France Alzheimer
<b>OCTOBRE</b>		
Samedi 5 octobre et dimanche 6 octobre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée nationale des aveugles et malvoyants	CFPSAA
Samedi 12 octobre et dimanche 13 octobre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Œuvres françaises de l'Ordre de Malte
Lundi 14 octobre au dimanche 20 octobre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées de solidarité des associations UNAPEI « Opération brioches »	UNAPEI
<b>NOVEMBRE</b>		
Mercredi 30 octobre au dimanche 3 novembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Quête annuelle	Le Souvenir Français
Vendredi 1er novembre au lundi 11 novembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'Œuvre Nationale du Bleuets de France <i>(Commémoration de l'Armistice de 1918)</i>	Ordre national du Bleuets de France
Dimanche 10 novembre au dimanche 17 novembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne nationale de lutte contre les maladies respiratoires	Fondation du Souffle

Samedi 16 novembre et dimanche 17 novembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne nationale du Secours catholique	Secours catholique Caritas France
Lundi 25 novembre au dimanche 2 décembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre le Sida le 1er décembre Animations régionales les autres jours	SIDACTION
Vendredi 29 novembre au samedi 30 novembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne nationale du Téléthon 2024 <i>Appel aux dons sur les différents médias (et plus particulièrement à la télévision, la radio et internet) dont les plages horaires sont d'ores et déjà réservées</i>	AFM Téléthon
<b>DECEMBRE</b>		
Samedi 30 novembre au samedi 24 décembre 2024 <b>Avec quête tous les jours</b>	Collecte annuelle <i>Opération « les Marmites »</i>	Congrégation de l'Armée du Salut
Dimanche 1er décembre 2024 <b>Avec quête toute la journée</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	Association AIDES

**Article 2 :** Seuls les œuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

**Article 3 :** Les personnes habilitées à quêter en vertu de l'article 2 doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'œuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le préfet. Par ailleurs, afin de faciliter la tâche des organismes, dont la liste des quêteurs est susceptible d'évolution jusqu'au jour de l'opération, l'inscription sur la carte d'habilitation des noms des personnes qui solliciteront le public relève de leur responsabilité et pourra intervenir après la validation préfectorale de la carte susvisée.

**Article 4 :** Les montants des fonds ainsi recueillis doivent être communiqués, aux administrations de tutelle. Ces mêmes données devront en outre être portées à la connaissance du préfet, afin que le résultat chiffré des collectes à l'échelon départemental puisse faire l'objet d'une communication aux élus, organismes ou particuliers qui en feraient la demande.

.../...

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture de la Vienne, les sous-préfets de Châtellerault et de Montmorillon, les maires du département de la Vienne, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de la Vienne, le directeur interdépartemental de la police nationale de la Vienne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne.

Poitiers, le 4 mars 2024

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général,



Etienne BRUN-ROVET

